



PAROLES DE CHERCHEURS FORUM DU 4 MARS 2011

Echos du forum

La première journée, d'une série de trois, consacrée à la recherche a eu lieu le 4 mars 2011. Ce colloque à l'initiative des députés Maxime Prévot et Marc Elsen, Présidents des groupes cdH respectivement du Parlement wallon et de la Communauté française, a permis d'être à l'écoute des acteurs de la recherche pour dresser un état des lieux et proposer des solutions afin d'améliorer la gestion du secteur de la recherche. Les points suivants ont été abordés et débattus au travers quatre grandes thématiques :

- Communautarisation des compétences de politique scientifique fédérale ;
- Innovation ;
- Lourdeurs administratives ;
- Evolution des opérateurs de stimulation technologique.

Communautarisation des compétences de politique scientifique fédérale

- Les acteurs de la recherche réclament la **clarté quant à une éventuelle communautarisation** des compétences de la politique scientifique fédérale. Ils souhaitent un maintien de ces compétences au niveau fédéral. Sur la question spécifique des PAI (pôles d'Attraction Interuniversitaire), ils rappellent la pertinence de maintenir ces réseaux entre les deux Communautés francophones et flamandes. Les chercheurs rappellent que la mise sur pied d'un réseau prend souvent plusieurs années. Son démantèlement peut être rapide par l'absence de décision politique et anéantir d'un seul coup des années de travail. Aussi, ils plaident pour une reconduction rapide de ces programmes qui arrivent à échéance le 31 décembre 2011 pour mettre fin à l'incertitude qui inquiète bon nombre de chercheurs.
- Si le scénario d'une communautarisation de certaines compétences fédérales de politique scientifique s'avère inévitable, il conviendra de rester **attentifs à trois éléments** :
 1. d'une part, il faut éviter que le montant global des crédits dévolus à la R&D se retrouve inférieur aux montants actuels ;
 2. d'autre part, le transfert de compétences ne doit pas aboutir à l'interruption d'un certain nombre d'efforts de recherche en cours, du simple fait qu'au niveau fédéré d'autres priorités seraient immédiatement avancées pour l'utilisation des moyens transférés ;
 3. enfin, la gestion des PAI devrait être confiée à une coupole de gestion commune au FNRS et au FWO.

- Sur la question spécifique des **15 établissements scientifiques fédéraux (ESF)**, trois pistes sont évoquées :
 1. sortir les ESF de leur carcan administratif actuel et accroître réellement leur autonomie,
 2. renforcer les synergies avec les initiatives des entités fédérées, notamment avec ce qui se fait dans les institutions universitaires,
 3. procéder à un réajustement de leurs moyens, pour les mettre en conformité avec les besoins croissants résultant de leur recours à des moyens techniques nouveaux et de leur insertion internationale.
- Depuis 30 ans, la quasi-totalité de notre **effort de R-D en matière spatiale est** intégré dans les programmes de l'Agence spatiale européenne (ESA). Notre pays contribue à raison de quelque 5 à 6 % au budget de l'ESA. Il en est le 5ème contributeur en montants absolus. Et le « retour » sur le plan industriel de cette contribution est particulièrement élevé pour les entreprises belges. Il ne serait donc pas raisonnable que cette position privilégiée se voie démantelée par une dispersion des responsabilités publiques en ce qui concerne la participation belge à l'effort spatial européen. Il paraît en revanche normal que les Régions et les Communautés soient, en matière spatiale, associées de plus près aux choix stratégiques et au suivi des activités aux niveaux national et européen.
- Les acteurs de la recherche réclament un lieu de coordination et insistent sur la mise sur pied d'un **Conseil de la Politique scientifique de la Communauté française**.

Innovation

- L'**innovation** est un processus touchant l'entreprise, présent dès qu'une nouveauté et un changement apparaissent impactant la société et créant de la valeur. C'est d'abord un résultat mais aussi une attitude, un processus qui s'inscrit dans un système de management global. C'est **un facteur clé indispensable** dans le processus de renouvellement de l'offre, de différenciation et de compétitivité des entreprises. L'innovation réussie est le résultat de la convergence de possibilités techniques et sociétales. L'innovation répond à un besoin.
- L'innovation n'est pas un mécanisme linéaire mais un **mécanisme complexe**.
- La **créativité** est un concept visant l'individu ou un groupe d'individus. Le chercheur se doit d'être créatif, de proposer des idées porteuses et surtout de les organiser de façon originale. Les composantes de la créativité sont la curiosité, l'observation, le goût de l'insolite, l'imagination, le rêve, la métaphore, la discussion, le débat, la controverse. Dès lors, les conditions de travail données aux chercheurs doivent être adéquates : donner une grande liberté d'initiative dans le cadre des objectifs, donner du temps pour la réflexion personnelle et collective. L'innovation est plus un art qu'une stratégie par son objectif et sa mise en œuvre.
- La **découverte** relève de l'activité scientifique qui tente d'observer, de décrire et de modéliser le monde qui nous entoure. L'**invention** caractérise l'activité humaine

d'imagination, de création et de confection d'objets nouveaux. Contrairement à la découverte, l'invention consiste à créer ce qui n'existait pas.

- **L'innovateur** voit le monde différemment, est doté d'un esprit d'entreprise et est moteur de changement. Le chercheur comprend et s'adapte à son environnement, possède un bagage scientifique important qu'il entretient et maîtrise les nouveaux outils pour effectuer des simulations. Il est confronté à un choix permanent entre d'une part la créativité risquée et d'autre part l'immobilité stérile ; entre la créativité tranquille et l'agitation stérile.
- Les mots clés de la réussite sont **connaissance mutuelle et confiance**. La synergie créée par la collaboration fait émerger des facultés de représentation, de création et d'apprentissage supérieures à celles des individus isolés.
- L'innovation crée une rupture ou une turbulence. Le changement suscite des incertitudes. Aussi, les **ingrédients nécessaires pour activer la créativité** et le changement au sein d'une entreprise ont été mis en évidence et notamment :
 - ✓ expliquer au sein de l'institution l'objectif général poursuivi et faire adhérer à celui-ci (besoin d'une vision partagée),
 - ✓ créer les conditions propices à la génération et à la circulation d'idées,
 - ✓ recourir à des équipes pluridisciplinaires,
 - ✓ susciter des regards externes neufs et « candides »,
 - ✓ encourager la créativité à tous les étages,
 - ✓ valoriser et reconnaître le travail d'innovation,
 - ✓ aborder l'innovation comme un processus allant de l'idée vers la commercialisation,
 - ✓ aller au-delà des frontières (langues) ;
 - ✓ intégrer dans le processus d'innovation la dimension « sciences humaines ».
- Le **plan Marshall** est reconnu comme étant un levier considérable en matière de R&D. Il a constitué une rupture forçant la communication et le travail entre les différents acteurs. Il a été lui-même une innovation majeure pour l'ensemble du secteur.
- Les entreprises innovantes ont un besoin important de personnel technique (ingénieurs & techniciens). Il est donc crucial que les pouvoirs publics investissent dans la formation et la **sensibilisation aux métiers scientifiques**. Ce point sera par ailleurs abordé en détail lors du troisième et dernier forum du 6 mai, avec Frank De Winne.

Lourdeurs administratives

Les exposés et débats relatifs aux lourdeurs administratives ont permis de donner trois échos différents.

- Celui des **institutions universitaires** :
 - ✓ Les chercheurs sont **oppressés par les lourdeurs administratives** qui prennent trop de place.
 - ✓ Les attentes vis-à-vis de l'Administration sont : **rigueur, qualité, objectivité, compétence et souplesse**.

- ✓ Quelques pistes ont été évoquées pour remédier aux lourdeurs administratives: **faire de la gestion administrative un métier** ; le reconnaître comme tel et comme plus-value pour tous (chercheur & bailleur) ; y former, dès le master spécialisé, pendant le doctorat, voire par la formation continue ; créer de **réels partenariats** entre chercheurs et administratifs basés sur la confiance.
- Celui des **entreprises** :
 - ✓ La recherche est un processus complexe et risqué requérant des procédures simples. Or, les entreprises ont du mal à se retrouver dans le **labyrinthe des aides régionales** et plaident pour un guichet unique, qui constituerait un point central de dispatching vers des départements spécialisés.
 - ✓ Elles estiment le délai de **traitement des dossiers trop long** et suggèrent une réactivité plus grande dès le dépôt du projet quitte à avoir un entretien direct avec le fonctionnaire responsable. Il convient de mettre un moteur dans la gestion des dossiers plutôt qu'un frein !
 - ✓ Elles rappellent que la recherche est une démarche coûteuse aux résultats incertains. Elles plaident pour une **diminution des charges sur les chercheurs** et saluent à cet égard la mesure relative à la déductibilité du précompte professionnel qui devrait idéalement atteindre 100%.
 - ✓ Elles souhaitent le maintien, voire le développement des **chèques technologiques** qui s'est avéré être un outil très efficace pour répondre à des besoins ponctuels en chercheurs.
- Celui de l'**Administration** :
 - ✓ La mission du Département des Programmes de Recherche de la DGO6 est **d'améliorer le niveau scientifique et technique** des différents acteurs de la recherche pour contribuer à terme au développement économique de la Wallonie. La gouvernance de la recherche : c'est un métier !
 - ✓ De l'appel à propositions vers le démarrage d'un projet, **un an et demi peut s'écouler** eu égard aux diverses phases du projet : rédaction de la proposition avec les directives ad hoc, dépôt de la proposition, analyse par des experts indépendants, analyse par l'Inspection des Finances. Cette longue procédure est aussi le prix d'une gouvernance de qualité. Par ailleurs, l'orthodoxie et les contrôles doivent être de rigueur lors de la gestion des biens publics.
 - ✓ Des **progrès ont été accomplis dans la gestion administrative** des dossiers notamment par la voie des formulaires intelligents, par la traçabilité des dossiers et par le recours à des experts qui assurent la transparence dans la sélection.

Evolution des opérateurs de stimulation technologique

- **L'intermédiation scientifique et technologique** consiste à favoriser la **rencontre** entre l'offre de services scientifiques et technologiques et les besoins de la société dans son ensemble et en particulier ceux des entreprises. Concrètement, cela passe du conseil en valorisation par l'évaluation de projets, la recherche de partenaires, le montage de dossiers de financement, la diffusion d'informations stratégiques, l'appui à la création et au développement de spin-off, etc...

- La **cartographie des acteurs wallons** en matière d'intermédiation est **dense et complexe** de sorte que la lisibilité et la visibilité des services de l'intermédiation n'est pas assurée de manière optimale. Dans ce labyrinthe, des efforts ont été accomplis pour assurer une meilleure visibilité des opérateurs entre eux, pour qu'ils travaillent en partenariats et échangent des informations.
- Trois priorités sont essentielles en matière d'intermédiation :
 1. Amener **davantage d'entreprises** à bénéficier des compétences technologiques existantes dans les centres de recherche en connaissant mieux les bénéficiaires finaux du système et leurs besoins ;
 2. Poursuivre la **structuration du système et le décloisonnement des opérateurs** en stabilisant les fonctions d'intermédiation, en limitant la concurrence entre les opérateurs et en renforçant la coopération entre les opérateurs d'animation économique et les opérateurs d'intermédiation technologique;
 3. Assurer la **cohérence des initiatives publiques**, notamment par une plus grande lisibilité des aides, une meilleure articulation des instruments financiers pour soutenir les projets innovants, une cohérence dans les outils créés (initiative « Creative Wallonia, statut pôle/clusters, etc ...).
- Les **pôles de compétitivité** ont permis de mobiliser des entreprises qui n'étaient pas « clientes » du système d'intermédiation et à stimuler des projets en partenariats.
- A propos de l'idée d'une **coupole, porte d'entrée unique** et bien identifiée permettant à chacun de s'y retrouver et d'être dirigé vers l'opérateur optimal, la question reste ouverte :
 - ✓ D'aucuns plaident pour la création d'une telle coupole unique d'intermédiation pour éviter les doublons et assurer davantage de lisibilité, de visibilité et de cohérence.
 - ✓ D'autres plaident pour la richesse de la multitude des acteurs et des réseaux d'intermédiation chacun ayant sa spécificité et justifiant ainsi sa pertinence, l'objectif final étant de trouver le prestataire adéquat quel que soit le point d'entrée.



Les initiatives publiques saluées lors du Forum....

- Le **plan Marshall** a constitué une rupture forçant la communication et le travail de partenariat entre les différents acteurs.
- Les **pôles de compétitivité** ont mobilisé des entreprises qui n'étaient pas nécessairement « clientes » du système d'intermédiation et qui le sont devenues dans le cadre de projets en partenariats.
- Les **chèques technologiques** sont un outil efficace pour répondre à un besoin ponctuel.
- La **déductibilité du précompte professionnel des chercheurs** est un mécanisme à amplifier car il apporte des moyens supplémentaires en faveur de la recherche.



Plus jamais cela... !

Dans le cadre de la régionalisation de l'Institut d'Hygiène et d'Epidémiologie, des équipements ont été partagés entre la Wallonie et la Flandre de telle manière que l'outil est devenu inutilisable ! Les chercheurs attendent des pouvoirs publics davantage de cohérence ! Si la régionalisation et/ou la communautarisation de certaines compétences étaient inévitables, il est indispensable qu'elles soient préparées intelligemment et ne suivent surtout pas cet exemple.